

que de la province du Nouveau-Brunswick. En 1950, l'industrie de la pêche à l'éperlan du Nouveau-Brunswick a produit 3,857,300 livres d'éperlan, soit 251,600 livres de moins qu'en 1949. Même si les prises ont diminué en 1950, leur valeur a tout de même augmenté de \$88,294. Cette diminution de la quantité entraîne pour les pêcheurs une perte de \$35,224.

La rivière et la baie de Miramichi produisent la grande majorité des éperlans pris au Nouveau-Brunswick et le fléchissement de 251,600 livres est directement attribuable aux lourdes pertes que les pêcheurs de Miramichi ont subies en décembre 1949 et en janvier 1950 en fait de filets et d'attirail de pêche.

Ces pertes, résultant d'orages hors de saison et d'un flot de glace, ont été estimées à \$100,000. Pour les pêcheurs cela compte beaucoup. Plusieurs ont perdu tout ce qu'ils avaient dépensé pour leurs filets, leur attirail. Les effets ont été bien pénibles. Plusieurs pêcheurs n'ont pu se rétablir, ils n'ont pu pêcher du reste de la saison. Dans certains cas, les pêcheurs ont été contraints de renoncer tout à fait à la pêche à l'éperlan. On a demandé l'aide des gouvernements provincial et fédéral. Ceux-ci ont toutefois soutenu que les pertes devaient être considérées comme risque normal du métier. Comme d'autres demandes de compensation à l'égard de pertes semblables avaient été reçues de divers endroits des provinces Maritimes et de la Colombie-Britannique, on a jugé convenable de ne pas établir un précédent que pourraient invoquer toutes les parties du pays.

L'industrie de la pêche à l'éperlan de Miramichi a besoin de beaucoup de protection. Que cette industrie subisse une perte comme celle qu'elle a subie durant la saison de 1949-1950 et ce pourrait être la fin de la pêche à l'éperlan dans cette région. Le flot de glace qui emporte, durant l'hiver, les filets à la mer, est attribuable dit-on à l'affouillement des rives de l'île Portage dans la baie de Miramichi. Ce travail a pour effet d'élargir le chenal à cet endroit. L'ancienne barrière naturelle n'existe plus et quand il fait doux la marée emporte la glace et les filets à travers l'ouverture élargie jusque dans le golfe Saint-Laurent. Il arrive même que non seulement l'attirail, les filets soient emportés, mais également les huttes des pêcheurs et dans deux ou trois cas, les chevaux. On a demandé à maintes reprises que des barrières artificielles soient érigées afin d'enrayer le flot considérable de glace.

Cela empêcherait les lourdes pertes de filets et d'engins que subissent tous les ans les pêcheurs d'éperlan de la Miramichi. De nouveau je prie le ministre et, par son inter-

médiaire, le cabinet de prendre des mesures immédiates en vue d'assurer la protection dont le besoin se fait grandement sentir.

Quant à l'étude de la situation, on m'a appris que le ministère des Travaux publics a préparé un rapport provisoire à ce sujet et estimé que le coût des ouvrages requis s'établirait à tout près d'un million de dollars. Avant de songer davantage à la construction même de l'ouvrage, le ministère des Pêcheries a jugé la question si importante qu'il y aurait lieu de faire d'abord une étude complète de la question des pêcheries de la Miramichi. On me dit qu'on est à terminer ce travail.

Je sais que le ministre et son ministère sont parfaitement au courant des difficultés que rencontrent les pêcheurs d'éperlan de la Miramichi et, bien que dans certains milieux on doute que même l'exécution des travaux projetés produisent les résultats désirés, je demande instamment au ministre,—je plaide énergiquement la cause des pêcheurs d'éperlan de la Miramichi,—de prendre tout de suite des mesures, de concert avec le ministère des Travaux publics, en vue de protéger convenablement l'industrie de la pêche à l'éperlan dans la Miramichi, qui est le principal gagne-pain de beaucoup de bons Canadiens habitant dans Northumberland-Est.

Le ministre est-il en mesure de faire immédiatement une déclaration à ce sujet?

**L'hon. M. Mayhew:** Le ministère est très favorable à cette entreprise. Lorsque nous avons soumis le projet au ministère des Travaux publics, nous avons pensé que l'estimation du coût de l'entreprise était un peu élevée; aussi, nous avons ordonné une nouvelle étude. De fait, à la fin de ses observations, l'honorable député a énoncé l'attitude du ministère des Pêcheries. Cette étude se poursuivra jusqu'à ce que nous ayons une réponse définitive là-dessus.

**M. Higgins:** Le ministre des Finances a-t-il également eu son mot à dire au sujet de la réduction du montant de ce crédit?

**L'hon. M. Abbott:** Il bénéficie de l'entière collaboration de tous les ministères.

**M. Noseworthy:** Le ministre des Finances peut répondre à cette question.

**L'hon. M. Mayhew:** La diminution en ce cas porte sur la construction d'embarcations, au chapitre de l'achat d'équipement.

**M. Higgins:** C'était pour la construction d'embarcations?

**L'hon. M. Mayhew:** Oui, nous ne diminuons pas le service car nous avons pu nolisier des embarcations; depuis dix ans, nous avons établi la flotille.